

abondante, et *dépurants rénaux* ceux qui, sans modifier sensiblement la quantité d'urine excrétée, augmentent les proportions des matières excrémentitielles qu'elle charrie. Suivant cet auteur, les premiers agiraient de préférence sur les glomérules de Malpighi; les seconds, sur l'épithélium des tubes urinaires. Il rattache à la classe des *hydragogues rénaux* les diurétiques qui n'agissent pas par une influence chimique, tels que la scille, le copahu, le genièvre, le gayac, la cantharide, etc., et à celle des *dépurants chimiques* ou *nitragogues* les alcalis, les carbonates alcalins et les sels à acides végétaux transformables en carbonates par la combustion circulatoire. (Golding Bird, *de l'Urine et des Sédiments urinaires*.) Si cette dichotomie ne peut être justifiée dans tous les cas, par des preuves irréfragables, elle s'appuie souvent néanmoins, comme nous le dirons tout à l'heure à propos des diurétiques alcalins, sur des vraisemblances très-satisfaisantes.

Il serait aussi fastidieux qu'inutile d'énumérer toutes les substances médicamenteuses auxquelles on peut recourir pour obtenir un effet diurétique. Une grande partie de la matière médicale a été mise à contribution sous ce rapport; mais on s'exposerait à de singuliers mécomptes si l'on choisissait au hasard dans ce groupe si discordant. Un petit nombre, en effet, de ces substances jouissent véritablement de la propriété diurétique à un degré assez marqué pour qu'on puisse en tirer profit; nous devons les séparer avec soin des moyens insignifiants avec lesquels on les confond d'habitude.

On peut ranger tous les diurétiques dans les catégories suivantes :

- 1° Diurétiques aqueux ;
- 2° Diurétiques stimulants ou diffusibles ;
- 3° Diurétiques acides ;
- 4° Diurétiques salins ;
- 5° Diurétiques spéciaux.

#### ARTICLE I<sup>er</sup>. — DIURÉTIQUES AQUEUX

Les diurétiques aqueux sont ceux qui augmentent la quantité des urines, en surchargeant la circulation d'une quantité d'eau surabondante qui s'échappe par la soupape rénale. Les décoctions de bourrache, de pariétaire, de bardane, le petit-lait, les bouillons de viandes blanches, les émulsions, etc., doivent bien plus leur action diurétique à leur véhicule aqueux qu'aux substances peu actives qu'ils tiennent en dissolution. Cependant on ne saurait nier, d'une manière complète, l'action dépurante ré-

nale des boissons simplement aqueuses. Elles produisent une sorte de lixiviation des mailles organiques et activent le jeu excrémentiel des reins. On a reconnu, en effet, qu'après une ingestion d'eau très-abondante, la proportion des matières solides de l'urine augmente d'une manière sensible et que l'eau excédante est évacuée au bout de dix heures (Lehmann, Becquerel). Il arrive pour l'urine, dans ce cas, ce que l'on constate pour la sueur. Si l'intempérance des boissons aqueuses devient, comme nous l'avons souvent constaté dans les pays chauds, une cause redoutable de débilitation et d'anémie, c'est que l'eau qui trouve issue par la peau en sort à l'état d'eau animalisée, de *sueur*, et que l'économie est assujettie, par ce seul fait, à une cause sensible de déchet, sans qu'il faille méconnaître aussi la dyspepsie particulière qu'engendre cet abus des boissons aqueuses par dilution du suc gastrique et distension des parois de l'estomac. (Voy. Fonssagrives, *Trait. d'hyg. nav.*, 2<sup>e</sup> édition; Paris, 1877, p. 545.)

Il est une remarque, parfaitement exacte, qui a été faite par tous les auteurs qui se sont occupés des moyens de produire la diurèse: c'est que la même boisson devient sudorifique ou diurétique suivant qu'elle est administrée très-chaude ou très-froide. Qu'en conclure? si ce n'est que, de même que le calorique est un excitant sudoral, de même aussi le froid est un excitant rénal, un *urinagogue*, et que, dans les deux cas, les boissons ne constituent que le véhicule de la chaleur et du froid. Trousseau et Pidoux ont fait ressortir, avec beaucoup de sagacité, la relation qui se constate entre la propriété de sédation cardiaque et la propriété urinaire; et ce ne sont pas seulement les médicaments qui la mettent en évidence: les passions de nature dépressive, notamment la frayeur, la crainte, montrent au plus haut degré cette réunion de l'état lipothymique et de la diurèse. En admettant ce fait remarquable, qui rattache ingénieusement à une même action sédative les propriétés diurétiques du froid et celles de la scille et de la digitale, on ne peut s'empêcher, toutefois, de remarquer que le ralentissement du cœur ne se manifeste souvent qu'après la production de la diurèse et qu'il y a encore là une inconnue à dégager. Toutes les fois qu'on voudra employer l'eau comme diurétique, elle devra donc être administrée à une température aussi basse que possible. L'action diurétique du froid sur la peau n'est pas moins démontrée, et, si elle tient en partie à la diminution de l'activité de la sécrétion sudorale, on ne saurait nier toutefois que, quand la diurèse se développe dans un bain frais, elle ne dépende aussi, dans une certaine mesure, de cette action excitatrice spéciale du froid sur les fonctions du rein. L'eau froide doit donc être considérée comme un moyen actif

de produire la diurèse ; indépendamment, en effet, de son action dépuratrice rénale, attestée, comme nous l'avons dit, par des expériences précises, elle est en même temps hydragogue, c'est-à-dire que la quantité d'eau évacuée par les urines sous son influence dépasse notablement celle qui a été ingérée ou absorbée par la peau.

Cette action diurétique imputable à l'administration de l'eau froide se trouve, à un degré plus marqué, dans un assez grand nombre de tisanes dont les principes actifs, administrés isolément et sans véhicule, seraient certainement inhabiles à produire la diurèse : telles sont les tisanes de pariétaire<sup>(1)</sup>, de chiendent<sup>(2)</sup>, de queues de cerise<sup>(3)</sup>; celles qu'on prépare avec les espèces diurétiques<sup>(4)</sup>; celles de bourrache<sup>(5)</sup>, d'asperge<sup>(6)</sup>, etc. Leur action diurétique est un dogme populaire qu'on ne heurte pas impunément : on peut le respecter, il est loisible de ne pas s'y soumettre. Disons seulement que toutes ces boissons, à l'inverse de ce qui se fait d'habitude, doivent être administrées froides; c'est la condition indispensable pour la production d'un effet diurétique, lequel est d'ailleurs peu énergique et peu constant.

En tout cas, ces tisanes peuvent utilement servir de véhicule à des diurétiques plus certains; nous signalerons comme particulièrement adapté à cet usage le sérum du lait, ou petit-lait, qui, administré froid et par verrées jusqu'à la dose d'un litre ou deux par jour, pousse singulièrement aux urines. Il partage, du reste, cette propriété avec le lait cru et froid, qui doit être considéré, ainsi que nous le verrons plus tard en parlant des indications thérapeutiques qui se rapportent aux hydropisies, comme un des hydragogues intestinaux et urinaires les plus sûrs.

<sup>(1)</sup> 508. La tisane de pariétaire se prépare par infusion de 10 gram. de feuilles pour 1,000 d'eau.

<sup>(2)</sup> 509. La tisane de chiendent est une décoction (pendant une demi-heure) de 20 gram. de racine de chiendent coupée et bouillie dans 1,000 gram. d'eau.

<sup>(3)</sup> 510. Queues de cerise, 20 gram. dans 1,000 gram. d'eau, après macération préalable.

<sup>(4)</sup> 511. Les espèces diurétiques, ou les cinq racines apéritives, se composent de parties égales de racines d'ache, d'asperge, de fenouil, de persil, de petit houx. On en prépare par décoction une tisane (10 pour 1,000) et un sirop dit sirop diurétique du Codex.

<sup>(5)</sup> 512. La tisane de fleurs de bourrache est à 20 pour 1,000.

<sup>(6)</sup> 513. La tisane d'asperge se prépare par décoction avec 20 de racines pour 1,000 d'eau.

## ARTICLE II.—DIURÉTIQUES STIMULANTS

La médication diurétique emprunte un grand nombre d'agents à la classe des stimulants et des diffusibles. Les éthers, les alcools et les vins, ont sous ce rapport une incontestable utilité.

I. *Éthers*.— Parmi les éthers, le plus employé comme diurétique est l'esprit d'éther nitrique (*spiritus etheris nitrici*) de la pharmacopée de Londres. Les médecins anglais en font un très-grand usage et lui attribuent une sûreté d'action qu'il serait au moins opportun de vérifier<sup>(1)</sup>. Il est surtout usité à ce titre dans la médecine des enfants, dans les hydropisies, notamment dans celles qui accompagnent la scarlatine. (Pereira, *the Elements of materia medica and therapeutics*; London, 1857, vol. II, part. II, p. 469.)

L'éther sulfurique alcoolisé, ou liqueur anodine d'Hoffmann [214], joint aussi à ses propriétés antispasmodiques une action diurétique qui peut être mise à profit.

Dans ces mélanges variés, ne faut-il par attribuer, en grande partie, l'action diurétique à l'alcool qui y figure? On serait disposé à le penser, quand on songe que les boissons alcooliques constituent un moyen assez sûr de stimuler la sécrétion urinaire. Cullen utilisait l'alcool dans ce but; il le donnait étendu dans une grande quantité d'eau. En Angleterre encore, on a assez souvent recours à ce moyen, et le gin, en particulier, est considéré comme un excellent diurétique. Au dire de Pereira, c'est un remède populaire contre l'hydropisie et les autres affections dans lesquelles il y a avantage à provoquer des urines abondantes. Il serait possible, au reste, ainsi qu'il en fait la remarque, que cette action vint, en partie, de ce que ce spiritueux tient en dissolution une certaine quantité d'huile de genièvre. (Pereira, *op. cit.*, vol. II, partie II, p. 453.)

II. *Alcooliques*.— Les vins eux-mêmes peuvent être considérés comme de bons diurétiques, mais non pas tous indistinctement :

<sup>(1)</sup> 514. C'est un liquide limpide, d'une odeur éthérée, fragrante, assez analogue à celle des pommes mûres, d'un goût à la fois piquant, acidule, aromatique et douceâtre. Il a une pesanteur spécifique de 0,83, et se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'alcool. C'est un mélange d'éther hyponitrique et d'alcool rectifié, dans les proportions d'un volume du premier et de quatre volumes du second. Les Anglais le donnent à la dose de 1 à 3 cuillerées à café, dans un liquide approprié.